

## Accès à l'information - Montérégie

---

**De:** Accès à l'information - Montérégie  
**Envoyé:** 11 avril 2021 13:45  
**À:**  
**Objet:** Demande d'accès à l'information n° 200742871 - Courriel réponse  
**Pièces jointes:** A- Art. 23 et 24\_2020.pdf; A- Art. 53 et 54\_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 02 décembre dernier, concernant un site sis aux 6240-6270, route 132, Sainte-Catherine (lots 2 370 136, 2 370 137 et 2 370 138) (lots 1100-4, 1100-5 et 1100-6 du cadastre de la paroisse de Laprairie de la Madeleine).

Les documents suivants sont accessibles :

- **7610-16-01-0288200**
  1. Rapport d'accident technologique du 2010-06-16;
  2. Rapport d'inspection du 2002-08-23;
  3. Avis d'infraction du 2002-08-08;
  4. Rapport d'inspection du 2002-07-12;
  5. Compte rendu téléphonique du 2002-06-27;
  6. Note du 1994-04-28;
  7. Lettre du 1993-11-02;
  8. Rapport d'inspection du 1993-11-12;
  9. Avis d'infraction du 1993-10-18;
  10. Rapport d'inspection du 1993-10-07;
  11. Télécopie de 1993-02;
  12. Caractérisation des sols du 1992-07-13;
  13. Rapport d'inspection du 1992-06-03;
  14. Résultats d'analyses du 1992-05-08;
  15. Lettre du 1991-12-04;
  16. Rapport d'inspection du 1991-11-01;
- **7610-16-01-0613000**
  17. Rapport d'inspection du 1999-02-09;
- **Fiche GTC**
  18. Fiche GTC n°4137.

Vous pouvez télécharger lesdits documents en cliquant sur le lien suivant :  
<https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/Emme66sHrYxDhjB2TKWXasQB2rMysBtTHzhQW3wOMa3VUQ?e=q8h6TG>.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse [dr16acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr16acces@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère  
de l'Environnement  
et de la Lutte contre  
les changements  
climatiques

Québec 

**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des  
renseignements personnels**

**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la  
Montérégie**

201 place Charles-LeMoine, 2<sup>e</sup> étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 455

Télécopieur 450) 928-7755

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

## ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-10-67030-07

Archives  N° :

Date de l'événement: 16 juin 2010 Heure :  
 Organisme impliqué : Services de Recyclage Globe Métal, GMR inc.  
 Adresse : 1545, 1 Avenue  
 Ville : Sainte-Catherine  
 Endroit de l'événement : 1545, 1 Avenue

Nb de photos : 0  
 Tél. ( )  
 Poste: [ ]  
 Code postal: J0L1E0  
 Code S.P.:

Ville de l'événement : Sainte-Catherine

N°. de ville : 67030

Produit en cause : Fumée

État du produit L/S/G: ( L )

CLASSE	U.N.:
	C.A.S.:

Quantité: Approx Imp.: L  
 Sans Dév. :  Dév. L  
 Réc. L

### Aspects humains

Sans Objet:   
 Évacués :  Nb. :  
 Blessés :  Nb. :  
 Traités imm.  Nb. :  
 Hospitalisés :  Nb. :  
 Décédés :  Nb. :

SECTEUR : Industriel Autres/Mixte :

IMPACT : Air  Cours d'eau  Infrastructure d'Intérieur   
 Infrastructure Souterraine  Infrastructure de Surface  Milieu Naturel  Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Autres

Sommaire (causes de l'événement) : Fumée et odeur lors de brûlage de matières résiduelles chez un recycleur de métal

Signalé par:

Origine M.E.

Organisme : L'Express du Midi

Appel reçu à: 09:20

Tél. : ( 450 ) 638-0654 [ ] Date : 16 juin 2010

Fin de la conversation 09:25

### PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie  Date de sortie:

Urgence-Environnement :

Organisme impliqué: Services de Recyclage Globe Métal, GMR inc.

Rendu sur les lieux à:

Quitte les lieux à:

Temps total: min

Responsables municipaux: Ville de Sainte-Catherine  
Service d'urbanisme  
Service de prévention incendie

Nb de sorties: 0

Catégorie : 1

Demande d'exécution de travaux

Autres:

Émissions 115.1

Fonds d'urgence  Coût:

Pér. de traitement: Int.

Transféré à (serv. ou code): FER Zone (M.T.M) : X :

Y :

Sommaire : Plainte de fumée et d'odeur causant une nuisance.

(Interventions)

La fumée n'est plus perceptible visuellement et une légère odeur de brûlé persiste lors de la visite faite sur le lieu par le Service d'urbanisme et le SPI de Ste-Catherine qui se sont rendus sur place, sans délai, pour constater la situation.

M. Alphonse Huard, contremaître, a été rencontré sur place par le Chef du Service de prévention incendie et un inspecteur du Service d'urbanisme. Une vérification des lieux n'a pas permis de confirmer le signalement reçu. L'entreprise effectue le recyclage de métaux et il arrive que de la fumée soit produite lors de la coupe du métal à

Signature: Stéphane de Garie

Date : 17 juin 2010

## ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

l'aide de torche au gaz.

Les Services municipaux n'ayant pas constaté un brûlage de matières résiduelles le dossier est fermé à l'urgence.

Signature: Stéphane de Garie

Date :

17 juin 2010

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0288200

DATE INSPECTION : 23 août 2002

HEURE : - Arrivée : 13h45

- Départ : 14h30

DATE DE RÉDACTION : 11 octobre 2002

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Lucie Veilleux

ACCOMPAGNÉ(E) DE : -

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Globe Métal  
1545, 1<sup>ère</sup> avenue  
Sainte-Catherine  
JOL 1E0

-

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui  non  N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

Jeff Solomon, propriétaire  
Articles 53-54 de la L.A.D.

(450) 635-9397

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez : Preuves de disposition des huiles usées

BUT(S) : Réaliser le suivi de l'avis d'infraction du 8 août 2002 et vérifier si les correctifs requis ont été apportés

## **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

### **L.20** Émission de contaminants dans l'environnement (présence de sols contaminés);

Les sols ont été ramassés, mis dans des récipients, puis placés dans un conteneur. J'ai avisé <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> qu'ils devront être disposés chez un destinataire autorisé. Toutefois, aucun consultant n'a été engagé pour les travaux. De plus, l'aire d'entreposage où il y avait présence de sols contaminés était toujours de couleur noire et semblait encore contaminée. Lors de la prochaine inspection, il serait bon de reprendre un échantillon (voir croquis en annexe).

### **R.22** Brûlage de matières résiduelles à ciel ouvert (carcasses d'autos);

L'origine de cette infraction était de nature accidentelle. Selon <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup>, un tel événement ne s'est pas reproduit depuis la dernière fois.

### **R.35** Présence d'un drain non obturé hermétiquement en tout temps dans l'aire d'entreposage de MDR (batteries usées);

La palette de batteries était toujours à proximité du drain dans le garage. J'ai suggéré à M. <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> de placer les batteries dans une cuvette. Il a dit qu'il préférait les changer de place.

### **R.44** Contenants de MDR entreposés à l'extérieur sans qu'il ne soient placés dans un conteneur ou sous un abri (barils d'eaux huileuses et batteries usées);

Des contenants servant à l'entreposage d'eaux huileuses usées étaient toujours entreposés à l'extérieur au fond de la cours du côté Sud. En effet, il y avait 2 cubes pleins d'eaux huileuses à cet endroit. Toutefois, les barils constatés lors de ma précédente inspection ont été disposés chez <sup>Articles 23-24 de la L.A.D.</sup> (voir preuve de disposition en annexe). Quant aux batteries, je n'en ai pas remarqué à l'extérieur.

### **R.45** Récipients de MDR non fermés, non étanches ou en mauvais état (barils et récipients d'eaux huileuses);

Tel qu'indiqué précédemment, les barils d'eaux huileuses ont été pompés. Toutefois, le récipient servant à accumuler les eaux de lavage des bennes n'était toujours pas étanche.

### **R.46** Absence d'étiquette indiquant le nom des matières entreposées;

Aucun des récipients ne possédait d'étiquette.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0288200

DATE DE RÉDACTION : 11 octobre 2002

---

**3. CONCLUSION**

La compagnie n'a pas apporté tous les correctifs nécessaire pour se corriger. En effet, seul l'infraction selon l'article 22 du RQA a été corrigé. La compagnie est toujours en infraction pour les articles 35, 44, 45, 46 du RMD et 20 de la LQE.

---

**4. RECOMMANDATION(S)**

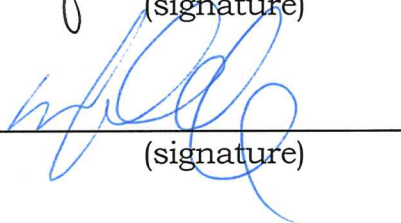
Je recommande d'effectuer une seconde inspection de suivi d'avis d'infraction.

---

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR :   
(signature)

2002-10-11  
(date)

VÉRIFIÉ PAR :   
(signature)

11 oct-02  
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

---

---

---

Articles 23-24 de la L.A.D.



# Articles 23-24 de la L.A.D.

# Articles 23-24 de la L.A.D.



**CERTIFIÉ**

Le 8 août 2002

**AVIS D'INFRACTION**

Globe Métal  
1545, 1<sup>re</sup> Avenue  
Sainte-Catherine (Québec)  
J0L 1E0

N/Réf. : 7610-16-01-0288200

Objet : Émission de contaminants dans l'environnement, brûlage de matières résiduelles à ciel ouvert et entreposage non conforme de matières dangereuses résiduelles au 1545, 1<sup>re</sup> Avenue, Sainte-Catherine

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 12 juillet 2002 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et aux règlements :

1. Émission de contaminants dans l'environnement (présence de sols contaminés);
  - Loi sur la qualité de l'environnement ;
  - . Article 20.
2. Brûlage de matières résiduelles à ciel ouvert (carcasses automobiles);
  - Règlement sur la qualité de l'atmosphère ;
  - . Article 22.
3. Présence d'un drain non obturé hermétiquement en tout temps dans l'aire d'entreposage de matières dangereuses résiduelles (MDR) (batteries usées);
  - Règlement sur les matières dangereuses;
  - . Article 35.

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont QC J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Saint-Timothée QC J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088

## AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7610-16-01-0288200

Le 8 août 2002

4. Conteneurs de MDR entreposés à l'extérieur sans qu'il ne soient placés sous un abri ou dans un conteneur (barils d'eaux huileuses et batteries usées);  
. Article 44.
5. Récipients de MDR non fermés, non étanches ou en mauvais état (barils et récipients d'eaux huileuses);  
. Article 45.
6. Récipients de MDR non munis d'une étiquette indiquant le nom des matières qui y sont entreposées (barils et récipients d'eaux huileuses);  
. Article 46.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M<sup>me</sup> Lucie Veilleux au (450) 928-7607, poste 329.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Chef de division contrôle

*Jm* Michelle Marcotte

MM/LV/

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0288200  
DATE INSPECTION : 12 juillet 2002

HEURE : - Arrivée : 13h45  
- Départ : 15h45

DATE DE RÉDACTION : 26 juillet 2002

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Lucie Veilleux  
ACCOMPAGNÉ(E) DE : -

LIEU INSPECTÉ

Globe Métal  
1545, 1<sup>ère</sup> avenue  
Sainte-Catherine  
JOL 1E0

ADRESSE POSTALE (si différente)

-

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
<b>Articles 53-54 de la L.A.D.</b>	
Rencontré(e) : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
Jeff Solomon, propriétaire	(450) 635-9397 # 27

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)	CROQUIS	CARTE(S)
<input checked="" type="checkbox"/> <b>17</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre		

ÉCHANTILLONS

EAU <input type="checkbox"/>	AIR <input type="checkbox"/>	SOL <input checked="" type="checkbox"/> <b>1</b>	FLORE <input type="checkbox"/>	FAUNE <input type="checkbox"/>	DÉCHETS <input checked="" type="checkbox"/> <b>2</b>
AUTRE(S) <input type="checkbox"/>					

Précisez : Fiche signalétique du sel de traitement thermique des métaux

BUT(S) : Vérifier le bien-fondé d'une plainte pour émission de fumée noire ayant une odeur de pneus brûlés

## **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Dans un premier temps, je suis allé dans les bureaux de la compagnie pour informer les gens du but de mon inspection. La secrétaire m'a alors dit que le patron était absent. Puis, elle m'a expliqué que la fumée perçue par la plaignante est provenue d'un feu qui s'est déclaré le 5 juillet dernier dans une vieille carcasse automobile lors d'opérations de découpage réalisés à proximité de celle-ci. Selon un autre \_\_\_\_\_, cette situation s'est produite également il y a 2 mois. J'ai ensuite demandé à ce qu'on m'accompagne pour voir les lieux de l'incident. Après quelques minutes d'observation, l'employé est retourné à son travail.

J'ai donc poursuivi mon inspection seule. C'est alors que j'ai noté la présence de 120 4 barils non identifiés, dont \_\_\_\_\_ étaient ouverts et contenaient des résidus solides ressemblant à des poussières grises. Tous étaient entreposés directement sur le sol dans le coin sud-est du terrain. À noter que le sol était asphalté sous les barils. J'ai remarqué des fuites apparentes sur certains barils. En effet, j'ai vu de l'huile sur le dessus des barils et les coulisses qui en résultaient (voir photo #6-7). De plus, il y avait un baril troué et on pouvait voir qu'il avait coulé (photo #5). D'ailleurs, le sol à droite des barils, près de la clôture, était d'apparence huileux et noir (photo #4). J'ai alors demandé à un employé quel était le contenu de ces barils. Il m'a répondu que c'était des charpies de métaux. J'ai demandé à ce qu'on ouvre un baril. L'employé à immédiatement appelé son patron et m'a dit qu'il arriverait sous peu.

Durant ce temps, j'ai continué à inspecter les lieux. Ainsi, j'ai constaté la présence de sols contaminés sur une surface de 5 m x 6 m à l'arrière de conteneurs situés au sud du bâtiment principal (photo #1). En effet, le sol y était de couleur noir, d'aspect huileux et d'odeur nauséabonde. À l'aide d'une spatule jetable neuve, j'ai pris un échantillon de surface à cet endroit. Je l'ai placé dans un pot de verre neuf de 500 ml identifié par le numéro 1. Je l'ai recouvert d'un papier d'aluminium avant de fermer le couvercle. J'a noté qu'il était 14h05, puis j'ai placé l'échantillon dans le scellé #E005376.

Complètement au fond du terrain, j'ai remarqué des tas de pneus usagés et de bombonnes de propane vides déposés sur le sol. Le long de la clôture, du côté nord du bâtiment principal, j'ai observé \_\_\_\_\_ barils de matière inconnue ouverts ayant l'apparence de cristaux blancs avec un liquide jaune. À l'arrivée du patron, M. Jeff Solomon, ce dernier m'a dit qu'il s'agissait de sels de sédimentation provenant du traitement thermique des métaux. Il m'a dit qu'il serait en mesure de me faire parvenir la fiche signalétique de ce produit ultérieurement.

En compagnie de M. Solomon, j'ai ensuite échantillonné le contenu des barils entreposés sur le sol dans le coin sud-est du terrain. En ouvrant les barils, j'ai constaté qu'ils contenaient du liquide, contrairement à ce que l'employé m'avait dit. C'est alors que j'ai appris que ce liquide provenait du nettoyage des bennes. Il s'agit en fait d'eaux huileuses de couleur noire. L'échantillonnage n'était possible que par le petit bouchon du baril. J'ai donc plongé un bout de tuyau de cuivre en surface dans le baril, et j'ai bouché l'autre extrémité du tuyau avec la paume de ma main pour prélevé du liquide. J'en ai rempli deux pots de 500 ml numérotés 2 et 3, que j'ai refermés en prenant soin de mettre des papiers d'aluminium sous les couvercles. Lorsque je les ai placés dans les scellés #E005377 et #E005378, il était 15h15. Finalement, on m'a montré où sont nettoyées les bennes. Un jet d'eau haute pression est utilisé et les eaux de lavage sont accumulées dans un récipient ouvert entreposé à l'extérieur (voir photo #12), dont j'estime la capacité à 2000 litres. Pour prendre un échantillon, j'ai du utiliser des gants de latex jetables. J'ai plongé un pot de verre neuf de 1 litre dans le réservoir, à 6 pouces

N/DOSSIER : 7610-16-01-0288200

DATE DE RÉDACTION : 26 juillet 2002

---

sous la surface, et j'ai transvidé le contenu dans un autre pot en verre neuf de 1 litre, que j'ai identifié par le numéro 4. L'échantillon avait l'aspect d'huiles usées, puisque l'huile flottait en surface. J'ai refermé le pot avec un papier d'aluminium sous le couvercle, puis je l'ai placé dans le scellé #E005379 à 15h40.

En dernier lieux, j'ai vu 2 palettes de batteries usées. Une dans le bâtiment, à proximité de la porte de garage et d'un drain et l'autre à l'extérieur sur un camion « flat bed ». Elles étaient simplement sur des palettes et enveloppées de cellophane. J'estime la quantité à

En ce qui concerne les feux survenus, j'ai contacté M. Gilles Gagné (450-632-4290) du service des incendies de la municipalité de Sainte-Catherine. Ce dernier m'a confirmé qu'il y a eu une intervention à cet endroit le 4 juillet 2002. De plus, j'ai contacté plaignante qui m'a dit que la fumée se produisait toutes les semaines, sauf depuis la venue des pompiers.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0288200

DATE DE RÉDACTION : 26 juillet 2002

---

**3. CONCLUSION**

La plainte est fondée, car selon la compagnie il y a bel et bien eu des feux sur des carcasses automobiles, provoquant ainsi de la fumée noire. La compagnie est donc en infraction selon l'article 22 du RQA. Concernant l'entreposage de MDR, j'ai constaté des infractions selon les articles 35, 44, 45, 46 du RMD. Pour la présence de sols contaminés, c'est l'article 20 de la LQE qui n'est pas respecté.

---

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande d'émettre un avis d'infraction pour les articles mentionnés ci-dessus.

---

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR : Lucie Valluel  
(signature)

2002-07-29  
(date)

VÉRIFIÉ PAR : Elizabeth Marrett  
(signature)

2002-07-07  
(date)

*pour Michelle Marrett*

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

OK

---

---

---



Jul 24 02 015963

**DEMANDE D'ANALYSE**

Feuille n°: 1 de 1

Nom du projet Consolidated Recycling		Code projet 2002-7611-129
Responsable Lucie Veilleux		Tél. : ( 450 ) 928 - 7607 poste 329
Client (direction ou organisme) Montérégie		
Adresse 201, Place Charles-Lemoyne 2 ième étage Longueuil		
Code postal J4K 2T5	Télec. 450-928-7625	Courriel lucie.veilleux@menv.gouv.qc.ca
Raison de la demande Déterminer qu'il s'agit de MDR		

Prélevé par Lucie Veilleux	Tél. : ( 450 ) 928 - 7607 poste 329
Adresse 201, Place Charles-Lemoyne 2 ième étage Longueuil	
Remarques	
Mode de conservation des échantillons (réservé aux tests biologiques)	

N° lot	N° laboratoire	N° contenant (n° échantillon)	Nb cont.	Date de prélèvement	Heure de prélèvement	Nature éch.	Type éch.	Autres précisions sur l'échantillon et endroit de prélèvement
1	015963	1	1	2002-07-12	14h05	so	P	Couleur noire aspect huileux, odeur nosé-abonde Aire d'entreposage des conteneurs.
2	015964	2	1	2002-07-12	15h15	dl	P	Pris en surface dans un baril à l'ext. Eaux huileuses de lavage des bennes
3	015965	4	1	2002-07-12	15h40	dl log B	P	Récipient ext. ouvert servant au lavage 6" sous la surface Aspect d'huiles usées.

N° lot	Liste des paramètres et des regroupements demandés (description du projet demandé)
1	C10 - C50 → Selon Paletynne des sols : Base pest. (X)
2	C10 - C50 (→ Selon RMD (X)
3	C10 - C50
	(X) Entente téléphonique entre Lucie Veilleux + Pauline le 2002-07-24 JB

Remarque :
Rejet d'échantillon (raison, no labo., paramètre) :



1 IDENTIFICATION	
Numéro du dossier	7610-16-01-0288200
Nom du dossier	Consolidated Recycling Ltd

2 PRÉLÈVEMENT					
Numéro de bouteille (Point d'échantillonnage)	Numéro de scellé	Numéro de laboratoire	Numéro de bouteille (Point d'échantillonnage)	Numéro de scellé	Numéro de laboratoire
1	E005376	015963			
2	E005377	015964			
4	E005379	015965			
Date du prélèvement A M J		Nom du préleveur En lettres moulées		Signature	
2002   07   12		Lucie Veilleux		Lucie Veilleux	

3 EXPÉDITION	
<input checked="" type="checkbox"/>	Les échantillons ont été acheminés au <u>CEAEO de Laval</u> <small>(identifier le laboratoire)</small>

4 RÉCEPTION AU LABORATOIRE				
<input checked="" type="checkbox"/>	J'ai reçu les échantillons mentionnés au point 2 en bon état	<i>Reconnaisement signé par SOUBERT ST-LOUIS à glaucien jermes a J. Baulerice Joubert St-Louis</i>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Les échantillons sont scellés et les scellés sont intacts			
<input checked="" type="checkbox"/>	Les numéros de scellés sont ceux mentionnés au point 2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Je leur ai attribué les numéros de laboratoire mentionnés au point 2			
Remarques : <u>Reçu de Simon (273-545-031)</u>				
<del> </del>				
<del> </del>				
<del> </del>				
Date de réception A M J		Heure	Nom En lettres moulées	Signature
2002   07   24		9:25	JACQUES DOULERICÉ	J. Baulerice

RECUE  
- 6 SEP. 2002

CERTIFICAT D'ANALYSE  
CHIMIE ORGANIQUE

DIRECTION MONTÉRÉGIE  
SERVICE INDUSTRIEL

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 15963

CLIENT: Milieu industriel  
Direction régionale de la Montérégie

PROJET: 2002-7611-129 Consolidated Recycling  
RESPONSABLE: Veilleux, Lucie CR: 7611  
PRÉLEVEUR: Veilleux, Lucie  
DATE DE PRÉLEVEMENT: 2002/07/12  
DATE DE RÉCEPTION: 2002/07/24  
ENDROIT PRÉLEVEMENT: Aire d'entreposage des conteneurs  
NATURE: Sol

TEMPS (HRE): 3,75 BOUTEILLE NO.: 1

PARAMÈTRE (S)	RÉSULTAT (S) BASE HUMIDE	RÉSULTAT (S) BASE SECHE	UNITÉ DE MESURE
Hydrocarbures par GC-FID (C10 à C50)	65000	67000	mg/kg

La méthode appliquée: MA.410-HYD 1.0 (rév2)

Certificat émis le : 2002/08/30

J'atteste avoir formellement constaté ces faits



LINDA LECOURE, CHIMISTE

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

- 6 SEP. 2002

DIRECTION MONTRÉGIE  
SERVICE INDUSTRIEL

CERTIFICAT D'ANALYSE  
CHIMIE ORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 15964

CLIENT: Milieu industriel  
Direction régionale de la Montérégie

PROJET: 2002-7611-129 Consolidated Recycling  
RESPONSABLE: Veilleux, Lucie CR: 7611  
PRÉLEVEUR: Veilleux, Lucie  
DATE DE PRÉLEVEMENT: 2002/07/12  
DATE DE RÉCEPTION: 2002/07/24  
ENDROIT PRÉLEVEMENT: Surface ds baril ext. Eaux huileuses lava. bennes  
NATURE: Résidu liquide

TEMPS (HRE): 5,00 BOUTEILLE NO.: 2

PARAMÈTRE (S)	RÉSULTAT (S)	UNITÉ DE MESURE
Hydrocarbures par GC-FID (C10 à C50)	10000	mg/L

NB.: Le résultat ne peut être fourni en mg/kg car il ne restait plus assez d'échantillon pour faire la densité. Normalement pour un dl aqueux, la densité est environ 1,0 g/ml, ce qui donnerait un résultat approximatif de 10 000 mg/kg.

La méthode appliquée: MA.408-HYD 1.0

Certificat émis le : 2002/09/03

J'atteste avoir formellement constaté ces faits



LINDA LECOURE, CHIMISTE

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

CERTIFICAT D'ANALYSE  
CHIMIE ORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 15965

CLIENT: Milieu industriel  
Direction régionale de la Montérégie


PROJET: 2002-7611-129 Consolidated Recycling  
RESPONSABLE: Veilleux, Lucie CR: 7611  
PRÉLEVEUR: Veilleux, Lucie  
DATE DE PRÉLEVEMENT: 2002/07/12  
DATE DE RÉCEPTION: 2002/07/24  
ENDROIT PRÉLEVEMENT: Récipient ext. ouvert servant au lavage 6'' surface  
NATURE: Résidu liquide organique  
TEMPS (HRE): 3,33 BOUTEILLE NO.: 4

PARAMETRE (S)	RÉSULTAT(S)	UNITÉ DE MESURE
Hydrocarbures par GC-FID (C10 à C50)	380	g/Kg

La méthode appliquée: MA.408-HYD 1.0

Certificat émis le : 2002/08/21

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

  
LINDA LECOURS, CHIMISTE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
REÇU LE

27 AOÛT 2002

DIRECTION MONTE RÉGIE

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.



Photo # : 1 Date : 2002-07-12

Sols contaminés derrière les  
 conteneurs, là où a été pris  
 l'échantillon #1



Photo # : 2 Date : 2002-07-12

Tas de charpies de métaux situé  
 à côté des conteneurs ci-dessus,  
 derrière le muret de béton



Photo # : Date :




Photo # : 3 Date : 2002-07-12

Vue d'ensemble des barils d'eaux  
huileuses entreposés à l'extérieur  
directement sur le sol asphalté.

Echantillon # 2



Photo # : 4 Date : 2002-07-12

Présence de sols contaminés par  
des huiles à droite des barils, près  
de la clôture.



Photo # : 5 Date : 2002-07-12

Baril troué



Photographe(s) : Lucie Veilleux

2002-07-12



Photo # : 6 Date : 2002-07-12

Présence d'huiles sur le dessus des  
 barils, démontrant leur non  
 étanchéité.



Photo # : 7 Date : 2002-07-12

Coulisses d'huiles sur un des barils



Photo # : Date :





Photo # : 8 Date : 2002-07-12

Présence de barils ouvert contenant  
un produit de nature inconnu  
(au moment d'écrire ces lignes)  
Il s'agirait d'un sel provenant du  
traitement thermique des métaux.



Photo # : 9 Date : 2002-07-12

Idem  
Le long de la clôture  
du côté nord.



Photo # : Date :



Photo # : 10 Date : 2002-07-12

Présence de pneus usagés  
au fond du terrain



Photo # : 11 Date : 2002-07-12

Présence de bombonnes de  
propane vide au fond du terrain



Photo # : Date :



Photo # : 12 Date : 2002-07-12

Réservoir sur le côté sud de la  
 bâtisse servant à accumuler des  
 eaux de lavage des « bennes »,  
 là où a été pris l'échantillon #4



Photo # : 13 Date : 2002-07-12

Vue du derrière de la bâtisse



Photo # : Date :



<b>Photo(s) # :</b> 14-15	<b>Date :</b> 2002-07-12	<b>Photographe :</b> Lucie Veilleux
<b>Identification :</b> Consolidated recycling		<b>Notes :</b> Activités dans la cours arrière de la compagnie, du côté nord le long de la clôture.





**COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE**

COMPAGNIE : Consolidated Recycling Ltd  
6258, Route 132 (1<sup>ère</sup> avenue selon la plaignante)

MUNICIPALITÉ : Ville de Sainte-Catherine

INTERLOCUTEUR : **Articles 53-54 de la L.A.D.**

NO. TÉLÉPHONE : (450) 632-4959

DATE DE L'APPEL : Le 27 juin 2002 HEURE : 9h00

OBJET : Plainte d'émission de fumée noire dégageant une  
senteur de pneus brûlés.

N/Réf. : 7610-16-01-0288200

La plaignante est très incommodé par des émissions de fumée noire dégageant une odeur de pneus brûlés en provenance de la compagnie ci-dessus mentionnée. Mme Prudhomme me dit que ces émissions de fumée incommode se produit régulièrement. Je lui répond que sa plainte est consignée et qu'un inspecteur fera une inspection sous peu. Cependant, je lui dit de rapporter sa plainte vis-à-vis la municipalité qui a sûrement une réglementation de nuisance pour les odeurs.

Avant de procéder à l'inspection, la municipalité pourra être contactée afin de savoir si une inspection a été effectuée de leur coté et si des recours ont été entrepris.

DP/dp

  
Danièle Poulin  
Technicienne  
Service industriel - Longueuil



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Kathleen Carrière  
Directrice régionale de la Montérégie

EXPÉDITEUR : Léonce Guérard  
Directeur

DATE : Le 28 avril 1994

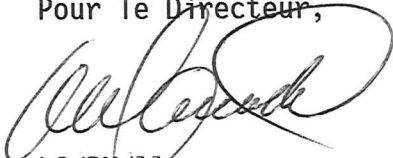
TITRE : CONSOLIDATED RECYCLING LTD  
Entreposage non conforme sols contaminés  
1<sup>ère</sup> Avenue, Ste-Catherine  
N/D : 7122-02-93-0000527  
V/D : 7610-16-01-0288200

Pour faire suite à votre demande d'enquête reçue à nos bureaux le 1<sup>er</sup> décembre dernier, monsieur Gilles Levesque a effectué des recherches dans ce dossier qui lui ont permis de constater que la compagnie a disposé la terre contaminée de façon adéquate.

Vous trouverez d'ailleurs ci-jointe copie d'un manifeste de circulation de déchets dangereux de la cie Laidlaw, que monsieur Jeff Salomon, président de la cie en titre a fait parvenir à notre enquêteur.

Le 27 avril courant, madame Francine Rochette de votre Direction fut avisée que nous fermions ce dossier à notre niveau.

Pour le Directeur,

  
LG/DM/11

c.c. MM. René Provencher, directeur des Enquêtes  
Gilles Levesque

BUREAU DES ENQUÊTES

5199, rue Sherbrooke est, bureau 4701 Tél. : (514) 873-3811  
Montréal, (Québec) - HIT 3X3 Télécopieur : (514) 873-9988



Yours  
94.05.11

Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.



Articles 23-24 de la L.A.D.

CERTIFIÉ

Longueuil, le 2 novembre 1993

Consolidated Recycling Ltd.  
6258, route 132  
Sainte-Catherine (Québec)  
J0L 1E0

À l'attention de Monsieur Jeff Solomon

N/Dossier : G-7610-16-01-0288200  
1069020

Objet : Demande de permis de transport  
de déchets dangereux

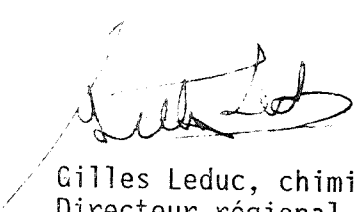
Mesdames,  
Messieurs,

Le 18 octobre dernier, nous vous faisons parvenir une lettre dans laquelle nous vous demandons de nous fournir les informations nécessaires afin de compléter votre demande de permis de transport de déchets dangereux avant le 29 octobre 1993.

N'ayant rien reçu de votre part, nous considérons que vous retirez votre demande de permis de transport de déchets dangereux. Si vous désirez poursuivre votre projet, vous devez alors nous présenter une nouvelle demande.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GL/JL/jf

  
Gilles Leduc, chimiste  
Directeur régional adjoint  
Service industriel

201, place Charles-Lemoine  
Bureau 2.05, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec)  
J4K 2T5  
Téléphone: (514) 928-7607  
Télécopieur: (514) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
41, boulevard de l'Aéroport  
Bureau 1.08  
Bromont (Québec) J0E 1L0  
Téléphone: (514) 534-5424  
Télécopieur: (514) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire  
Bureau 205, Salaberry-de-Valleyfield  
(Québec) J6S 5X4  
Téléphone: (514) 377-9131  
Télécopieur: (514) 370-0521



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0288200 DATE DE RÉDACTION : 93/11/12  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93/11/10 HEURE : - Arrivée : P.M.  
A M J - Départ : \_\_\_\_\_

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : FRANCIÈRE ROCHETTE

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ : CONSOLIDATED RECYCLING LTD . ADRESSE POSTALE (si différente)  
7<sup>th</sup> AVENUE 6258 ROUTE 132  
STE-CATHERINE B.P. 59  
SAUVE-CATHERINE

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES : 

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
<u>M. JEFF SOLOMON</u>	<u>638-1732</u>
_____	_____
_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : VERIFIER si l'ENTREPRISE s'EST  
CONFORMÉE À L'AVIS D'INFRACTION  
EN DATE DU 18 OCT. 1993.

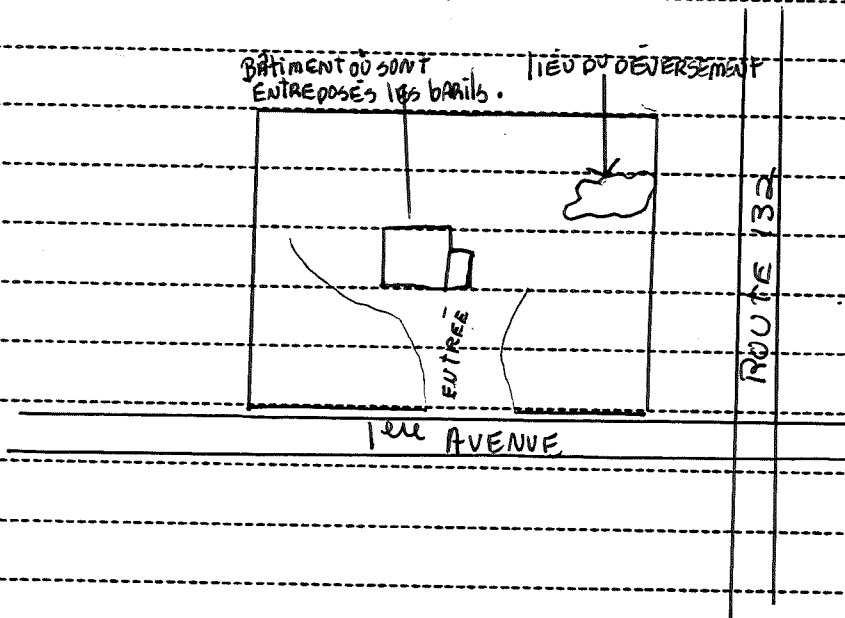
RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0288200 DATE DE RÉDACTION : 93 / 11 / 12  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

DANS UN PREMIER TEMPS, J'AI CONSTATÉ QUE LES SOLS CONTAMINÉS AVEC BPC SONT MAINTENANT ENTREPOSÉS À L'INTÉRIEUR DANS DES BARILS. CES BARILS NE SONT PAS FERMÉS ET SONT ENTREPOSÉS LES UNS SUR LES AUTRES ENTREMÊLÉS DE D'AUTRES BARILS CONTENANT DE LA FERRAILLE. DÙ À CET ENTREPOSAGE DÉSORDONNÉ JE N'AI PU COMPTER LE NOMBRE DE BARILS DE SOLS CONTAMINÉS.

DANS UN DEUXIÈME TEMPS, J'AI CONSTATÉ QUE LES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DU TERRAIN N'ONT PAS ÉTÉ RÉALISÉS. EN EFFET, IL Y A TOUJOURS DES HUILES À LA SURFACE DU SOL.



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0288200 DATE DE RÉDACTION : 93 / 11 / 12  
A M J

3. CONCLUSION

CONSOLIDATED RECYCLING LTD NE S'EST PAS  
CONFORMÉ À L'AVIS D'INFRACTION ÉMIS EN  
DATE DU 18 OCTOBRE 1993. L'ART. 20 DE LA  
LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET  
L'ART. 49.3 DU RÈGLEMENT SUR LES DÉCHETS  
DANGEREUX NE SONT TOUJOURS PAS  
RESPECTÉS.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-6-01-0288200 DATE DE RÉDACTION : 93/11/12  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

TRANSMETTRE CE DOSSIER À NOTRE  
DIRECTION DES ENQUÊTES.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : FRANÇOISE ROCHETTE *FR Rochette* 93/11/12  
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : YVES BERGERON *Yves Bergeron* 93/11/12  
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

*D'accord.*



**CERTIFIÉ**

Longueuil, le 18 octobre 1993

**AVIS D'INFRACTION**

Consolidated Recycling Ltd.  
6258, route 132  
Boîte postale 59  
Sainte-Catherine (Québec)  
J0L 1E0

N/Référence : G-7610-16-01-0288200

Objet : Entreposage de déchets dangereux et émission  
d'un contaminant dans l'environnement  
au 6258, route 132 à Sainte-Catherine

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 7 octobre 1993  
par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale,  
nous avons constaté les infractions suivantes :

- 1- Entreposage non conforme de sols contaminés avec des B.P.C.
- 2- Contamination du sol par des hydrocarbures.

...2

201, place Charles-Lemoyne  
Bureau 2.05, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec)  
J4K 2T5  
Téléphone: (514) 928-7607  
Télécopieur: (514) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue de Portneuf  
Bureau 1.08  
Bromont (Québec) J0E 1L0  
Téléphone: (514) 534-5424  
Télécopieur: (514) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire  
Bureau 205, Salaberry-de-Valleyfield  
(Québec) J6S 5X4  
Téléphone: (514) 377-9131  
Télécopieur: (514) 370-0521



**AVIS D'INFRACTION**

- 2 -

N/Référence : G-7610-16-01-0288200

Le 18 octobre 1993

Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-après :

- Loi sur la qualité de l'environnement
  - article 20
- Règlement sur les déchets dangereux
  - article 49.3

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Yves Bergeron au (514) 928-7607.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.



*pour*  
Gilles Leduc, chimiste  
Directeur régional adjoint  
Service industriel

GL/FR/jf



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0288200 DATE DE RÉDACTION : 93/10/13  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93/10/07 HEURE : - Arrivée : P.M.  
A M J - Départ : \_\_\_\_\_

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : FRANÇOISE ROCHETTE

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ : CONSOLIDATED RECYCLING LTD . ADRESSE POSTALE (si différente)  
1<sup>ère</sup> AVENUE B.P. 600  
STE-CATHERINE VILLE STE-CATHERINE  
JOL-1E0

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
<u>M. JEFF SOLOMON</u>	<u>638-1732</u>
_____	_____
_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : VÉRIFIER LA GESTION DES SOLS  
CONTAMINÉS AVEC DES B.P.C.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0288200 DATE DE RÉDACTION : 93 / 10 / 13  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

LES SOLS CONTAMINÉS SONT ENTREPOSÉS À L'EXTÉRIEUR DANS DES GODETS MÉTALLIQUES D'UNE CAPACITÉ DE 1 VERGE<sup>3</sup>. IL Y EN A 9. LES GODETS NE SONT PAS RECOUVERTS D'UNE MEMBRANE IMPERMEABLE. DE CE FAIT, ET COMPTE TENU QUE LES NÉGOCIATIONS ENTRE CETTE CIE ET Articles 23-24 de la L.A.D. POUR ACHEMINER CES SOLS VERS LES ÉTATS-UNIS NE SEMBLENT PAS ABOUTIR, J'AI INFORMÉ M. SOLOMON QUE CES DÉCHETS DANGEREUX DEVRAIENT ÊTRE ENTREPOSÉS CONFORMÉMENT À NOTRE RÉGLEMENTATION.

DE PLUS, UNE VISITE DU SITE M'A PERMIS DE CONSTATER UN DÉVERSEMENT D'HUILE SUR LE SOL. J'ÉVALUE LA SUPERFICIE DE CETTE CONTAMINATION À 1m x 4m. DE L'HUILE ÉTAIT VISIBLE À LA SURFACE DE L'EAU ACCUMULÉE PAR LES PLUIES DES DERNIERS JOURS. J'AI AVISÉ M. SOLOMON DE RÉCUPÉRER CES HYDROCARBURES LE PLUS TÔT POSSIBLE AFIN DE LIMITER LA CONTAMINATION. IL M'A RÉPONDU QU'IL APPELERAIT Articles 23-24 de la L.A.D. DANS LES PROCHAINES HEURES.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0288200 DATE DE RÉDACTION : 93/10/18  
A M J

3. CONCLUSION

LORS D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE EN DATE DU 93-10-18 AVEC M. JEFF SOLOMON, CE DERNIER M'A INFORMÉ QUE LES SOLS CONTAMINÉS AVEC B.P.C. SONT MAINTENANT ENTREPOSÉS À L'INTÉRIEUR DANS DES BARILS RECOUVERTS D'UN PLASTIQUE SANS COUVERCLES. CET ENTREPOSAGE CONTREVIENT DONC À L'ART. 49.3 DU R. D. D. QUI DIT QUE TOUT DÉCHET DANGEREUX CONTENANT DES B.P.C. ENTREPOSÉ À L'INTÉRIEUR DOIT ÊTRE PLACÉ DANS UN CONTENANT FERMÉ ET ÉTANCHE. DE PLUS, CETTE CIE CONTREVIENT À L'ART. 20 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'ÉMISSION D'HUILE SUR LE SOL (DÉVERSEMENT).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0288200 DATE DE RÉDACTION : 93/10/18  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

EXPÉDIER AINSI D'LIBÉRATION.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : FRANÇOISE ROCHETTE [Signature] 93/10/18  
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : SYLVIE GENDRON. [Signature] 93/10/18  
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

En accord avec les recommandations.



CONSOLIDATED  
RECYCLING LTD.

6258 RTE. 132, P.O. BOX 59  
VILLE STE-CATHERINE, QUEBEC J0L 1E0  
TEL.: (514) 638-1732 FAX.: (514) 638-5925

FAX TRANSMISSION

Francine Rochette

To: \_\_\_\_\_

Company: Minister de l'Environnement

Fax #: 514-646-2683

Date: February 11, 1993.

# of pages: 4

Sender: Jeff Solomon

Message: \_\_\_\_\_

If there has been any problem with the above  
transmission, please contact us at 514-638-1732



Le 15 juillet 1992

M. Jeff Solomon  
Consolidated Recycling  
6254, route 132  
La Prairie, Québec  
J0L 1E0

M. Solomon,

Nous vous faisons parvenir les résultats pour l'analyse des métaux dans la terre diatomée que vous nous avez envoyés.

Les analyses étaient fait sur l'échantillon de la terre et aussi sur les cendres obtenues en la chauffant à 800°F (425°C) et 2100°F (1150°C). Nous avons fait également un scan pour les métaux par lixiviation des cendres.

**RÉSULTATS**  
**Métaux (ppm)**

**Paramètres**

<b>Échantillon:</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Aluminium	1599	1752	2192
Antimoine	238	94	< 10
Argent	< 2	< 2	< 2
Barium	122	130	125
Beryllium	283	156	15
Bore	55	33	< 1
Bismuth	47	< 10	< 10
Cadmium	3	1	1
Calcium	2783	3549	3058
Chrome	19970	7550	289
Cobalt	2148	1699	298
Cuivre	515	413	374
Fer	441400	215900	11450
Lithium	3	3	6
Magnesium	63	96	62
Manganese	1359	1262	636
Mercure	11	< 10	< 10
Molybdene	22690	20540	16990
Nickel	795	612	19



(2)

Plomb	< 10	< 10	30
Potassium	176	477	632
Silice	376	171	154
Sodium	782	932	1161
Titane	63	23	7
Vanadium	9149	7269	4308
Zinc	29	34	18

NOTE: (1) Échantillon de la terre diatomée  
(2) Les cendres obtenues à 800°F  
(3) Les cendres obtenues à 2100°F

**RÉSULTATS**  
**Lixiviation (ppm)**

Paramètres	Normes	Échantillons	
		1	2
Arsenic	5,0	0,017	0,024
Cadmium	2,0	<0,01	0,01
Chrome	5,0	<0,01	<0,01
Cuivre	10,0	0,06	10,22
Mercure	0,02	<0,0004	<0,0004
Nickel	10,0	4,58	<0,01
Plomb	5,0	<0,01	<0,1
Selenium	1,0	0,002	0,003
Zinc	10,0	0,04	0,04

**Aussi retrouvés:**

Paramètres	Échantillons	
	1	2
Aluminium	2,5	13,9
Antimoine	0,3	<0,1
Argent	<0,02	<0,02
Barium	0,13	3,79
Beryllium	0,91	0,37
Bore	0,16	0,88
Bismuth	<0,1	<0,1
Calcium	62,8	2,78
Cobalt	14,68	0,79
Étain	<0,06	<0,06



Fer	1377	3,47
Lithium	<0,01	0,07
Magnesium	1,76	0,37
Manganese	7,68	3,96
Molybdene	66,4	203,1
Potassium	14,9	58,0
Silice	5,46	2,02
Sodium	2363	3094
Titane	<0,01	0,03
Vanadium	0,41	87,7

NOTE: (1) Les cendres obtenues à 800°F  
 (2) Les cendres obtenues à 2100°F

Nous espérons que le tout est à votre entière satisfaction et si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Recevez, monsieur Solomon, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fred J. Ablenas, chimiste



Technitrol • Eco  
recherches • research



CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE  
NEUF CONTENEURS CONTENANT DES SOLS CONTAMINÉS PAR  
DES  
BIPHÉNYLES POLYCHLORÉS

POUR

Consolidated Recycling Ltd.  
6254, Route 132  
La Prairie, Qc.

RÉFÉRENCE 924346

PAR

---

Patrick Bushey, B. Sc.  
Technicien Senior

ECO RECHERCHES  
UNE DIVISION DE  
TECHNITROL-ECO INC.

Le 13 juillet 1992

**CONFIDENTIEL**



## 1.0 INTRODUCTION

À la demande de M. Jeff Solomon de la compagnie Consolidated Recycling Ltd. à La Prairie, Québec, Eco-Recherches, une division de Technitrol-Eco Inc. a entrepris une étude environnementale sur la caractérisation des sols contenus dans neufs petits godets d'une (1) verge cube.

En septembre 1991, un volume approximatif de 8 litres d'huile d'un appareil pneumatique en provenance des États-Unis a été déversé sur le site de l'usine de recyclage de métaux; plus précisément à l'arrière cour de cette usine. La compagnie a donc immédiatement entrepris de circonscrire la contamination en excavant la surface contaminée et en déposant les sols dans neufs godet d'une (1) verge cube. Au total, environ 10 verges cubes de sols furent ségrévés.



## 2.0 MÉTHODOLOGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillonnage du sol a eu lieu le 18 juin 1992. Un échantillonnage composite des neufs godets sur une profondeur de 60 cm, a été effectué. Du à la présence de plusieurs pièces de métal mélangées au travers des sols, il fut très difficile d'échantillonner chaque godet. Néanmoins, nous considérons que cet échantillonnage a permis une vue général de la contamination des sols.

Les échantillons ont été prélevés à l'aide d'une truelle dans un trou préalablement creusé avec une pelle. Entre chaque prise d'échantillons, la truelle fut nettoyée avec des solvants organiques (acétone et hexane) puis rincée avec de l'eau distillée. Les échantillons de chaque godet furent ensuite déposés dans un contenant en acier inoxydable puis mélangés de façon homogène. Un échantillon composite de 1 litre fut finalement obtenu après mélange et entreposé à 4° centigrade. Ces sols, sur réception au laboratoire, furent analysés pour les biphényles polychlorés.



### 3.0 RÉSULTATS ANALYTIQUES ET DISCUSSION:

Les lignes directrices de la Politique de Réhabilitation des Terrains Contaminés du ministère de l'environnement du Québec (MENVIQ, février 1988) ont servi à évaluer le degré de contamination des sols étudiés. Voici une brève description de ces lignes directrices:

- Niveau A - Bruit du fond
- Niveau B - Le sol où l'eau souterraine est peu contaminée. En général la décontamination n'est pas nécessaire.
- Plage B-C- Le sol où l'eau souterraine est contaminée. L'utilisation des sols du niveau B-C peut être restrictive.
- Niveau C - La restauration est souvent nécessaire.

Étant donné que les sols analysés proviennent d'une propriété industrielle, la concentration en biphényles polychlorés préconisées peut atteindre le niveau du critère C. Le tableau 1 présente les résultats analytiques, et l'annexe I présente les méthodes analytiques.



## Consolidated Recycling Ltd.

### Tableau # 1

### Résultats • Results

Type de prélèvement: Composite  
Date d'échantillonnage: Le 18 Juin 1992

N/Dossier: 924346  
Date: 92/07/13

PARAMETRE	limite de détection	Critère C* p.p.m.	Résultats p.p.m.
Biphényles Polychlorés (Somme)	0.1	10	25.6

\* Politique de réhabilitation des terrains contaminés, Gouvernement du Québec, Ministère de l'environnement, Direction des substances dangereuses, Février 1988.

Note: p.p.m. = mg/kg de matière sèche

Micheline Godin, chimiste

Accréditation #4307

Date

Ce rapport est pour l'usage exclusif du client et ne peut être reproduit sans une permission écrite de Technitrol • Eco Inc. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instructions écrites du client.

This report is for the exclusive use of the client and may only be reproduced by written permission from Technitrol • Eco Inc. unless otherwise instructed. Any sample pertaining to this report will be kept 30 days after report date.



Le résultat analytique démontre une concentration en B.P.C des sols supérieure au critère C de la politique de réhabilitation des terrains contaminés du MENVIQ. Cela confirme dans une certaine mesure, les observations sur le terrain, où une odeur d'huile fut détectée dans plusieurs de vos godets.

Selon la réglementation en vigueur, une caractérisation complète du lieu, où s'est déroulé le déversement doit être immédiatement entreprise. Ces travaux vous permettront de vous protéger dans le futur contre toute poursuite provenant du Ministère de l'environnement du Québec, tout en vous permettant de vous assurer que tous les sols contaminés par les B.P.C. ont effectivement été excavés et ségrégués.

Compte tenu des dispositions précédemment cités, nous vous suggérons fortement, de transférer ces sols dans un conteneur de dix verges cubes, où une toile de polyéthylène aura été déposée dans le fond et sur les côtés de ce conteneur. Une bâche devra être apposée sur le dessus du conteneur, afin de sécuriser proprement ces matériaux face aux critères environnementaux du MENVIQ.

Comme la contamination de chaque godet peut grandement varier, un échantillonnage plus homogène pourrait être effectué afin d'avoir une représentation plus juste de la contamination. La meilleure méthode serait d'échantillonner ces sols durant le transfert dans le conteneur de dix verges cubes; où un échantillon composite de 1 litre par trois godets serait réalisé. Nous vous suggérons cette procédure supplémentaire, afin d'être certain que l'ensemble des sols ne dépasse par la valeur limite de 50 ppm pour tout transport avec des matières dangereuses contenant des BPC.

Pour ce qui est de votre projet de rapatrier ces sols vers les États-Unis, nous devons vous

**CONFIDENTIEL**



rappeler, qu'un manifeste de transport de déchets dangereux devra être préalablement demandé au MENVIQ. De plus, un préavis de transport pour matières dangereuses (article 7-10) devra être demandé 60 jours à l'avance au Ministère des transports du Canada.

Pour ce qui est du repatriement des deux appareils ayant contenus ou contenant des huiles contaminées aux B.P.C., la réglementation en vigueur exige que les huiles ne contiennent pas plus de 50 ppm en B.P.C. Une demande d'autorisation séparée de celle des sols devra être sollicitée du ministère des transports. Pour ce faire, une analyse des huiles de ces deux appareils devra être effectuée. Si la contamination s'avère supérieure (50 PPM), vous serez dans l'obligation de conserver ces dites appareils sécurisés et d'utiliser d'autres moyens légaux afin de vous en débarrasser.



#### 4.0 CONCLUSION

Le résultat analytique sur l'ensemble de vos neuf godets indique une contamination moyenne en biphényles polychlorés de 25.6 ppm (mg/kg base sèche). Cette contamination est supérieure au critère C du ministère de l'environnement du Québec pour un site industriel (10 ppm). Ceci implique que des travaux de décontamination **dans les règles de l'art** doivent être entrepris dans les plus bref délais.

Le réatriement des sols ne semble pas poser de problème insurmontable. Par contre, les appareils que vous avez en votre possession et les huiles qu'ils contiennent, ne doivent pas dépasser la norme de 50 ppm afin que le transport puisse se réaliser. Une analyse des BPC devrait donc être réalisée afin de caractériser ces huiles avant tout transport.





ANNEXE I  
MÉTHODES ANALYTIQUES

Paramètres	Principe méthodologique	Référence	Limite de détection
Biphényles polychlorés	Extraction à l'hexane purification sur fluorisil et analyse par GC à capture d'électrons.	MENVIQ 89.07/403 BPCI.2	0.1 ppm

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de la Montérégie

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/DOSSIER : G-7610-16-01-0288200

HEURE : - Arrivée : A.M.

DATE INSPECTION : 3 juin 1992

- Départ :

**1. IDENTIFICATION**

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)

Consolidated Recycling Ltd.  
Route 132 (7258)  
Sainte-Catherine  
(En réalité, l'emplacement est situé  
sur la 1<sup>re</sup> Avenue à Sainte-Catherine)

. PLAIGNANT(E) : NOM/ADRESSE TÉLÉPHONE  
Rencontré(e) oui [ ] non [ ]

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION TÉLÉPHONE  
M. Jeff Solomon 638-1732

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS CARTE(S)  
[ ] [ ] [ ]  
Nombre : # #

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ]  
PRÉCISEZ

- BUT(S): Vérifier le lieu d'entreposage de la terre contaminée.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Lors de cette inspection, j'ai constaté que la terre contaminée a été mise dans des contenants métalliques d'une capacité d'environ 16 vg<sup>3</sup> chacun. J'ai dénombré sept (7) contenants remplis, pour la plupart, à pleine capacité. Monsieur Solomon m'a informée que cette terre a été excavée suite à sa contamination par le liquide contenu dans la pièce provenant de <sup>Articles 23-24 de la L.A.D.</sup>, lors de son découpage.

C'est M. Alfred Patenaude, employé de Consolidated à ce moment, qui aurait demandé un contractant avec une pelle mécanique pour excaver ce sol. Ce contractant est <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup>

De plus, M. Solomon m'a informée que c'est la compagnie <sup>Articles 23-24 de la L.A.D.</sup> qui a été retenue pour procéder à l'échantillonnage de ce sol. J'ai informé M. Solomon que cet échantillonnage devra être réalisé selon les procédures prévues par le ministère.

Enfin, j'ai demandé que les contenants de terre soient recouverts d'une toile imperméable.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/DOSSIER : G-7610-16-01-0288200

DATE : 3 juin 1992

**3. CONCLUSION****4. RECOMMANDATION(S)**

S'assurer que la toile a été installée sur les contenants de terre et que cette terre soit analysée et disposée conformément à la réglementation.

**5. VÉRIFICATION**

- INSPECTÉ PAR : Francine Rochette

  
(signature)92-07-07  
(date)

- VÉRIFIÉ PAR : Yves Bergeron

\_\_\_\_\_  
(signature)\_\_\_\_\_  
(date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



N/D:

Page: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Photo #: 1	Date:
Ident.:	
Consolidated Recycling Ltd	
Sainte-Catherine	
Note:	
Contenants de sol contaminés.	
#1, #2 et #3	



Photo #: 2	Date: 92-06-03
Ident.:	
Note:	



Photo #: 3	Date: 92-06-03
Ident.:	
Note:	



Photographe(s): Leanne Rochelle



**POUR FACILITER LA TÂCHE DU LABORATOIRE, VEUILLEZ RÉPONDRE SOIGNEUSEMENT À TOUTES LES QUESTIONS POSÉES AU RECTO DU FORMULAIRE.**

1. - Inscrire le nom du projet dans le cadre duquel l'échantillon a été prélevé  
Ex: soufre dans l'huile, rivière Saguenay, plaintes, etc.
  
2. - Inscrire le nom du responsable du projet, c'est-à-dire celui ou celle qui a déterminé les paramètres à analyser nécessaires à son projet.  
N.B. Le rapport d'analyse sera expédié au responsable du projet.
  
3. - Inscrire le nom de la Direction régionale, de la Direction ou du Service dont fait partie le responsable du projet.  
Ex: - Direction régionale de la Montérégie  
- Direction de l'assainissement de l'air  
- Direction de l'assainissement urbain.
  
4. - Inscrire la date: l'année, le mois, le jour.  
Ex: 84-07-25
  
5. - Inscrire la nature de l'échantillon: air ambiant, déchet liquide, déchet solide, eau potable, eau de surface, eau usée, lixiviation, rejet à l'atmosphère, sol, sédiment, tissus biologiques, tissus végétaux, autres (spécifier).
  
6. - Spécifier l'endroit du prélèvement.
  
7. - Spécifier **si nécessaire** le type d'échantillon.
  
8. - Spécifier le nom de celui qui a fait le prélèvement.
  
9. - Spécifier l'adresse de celui qui a fait le prélèvement.
  
10. - Spécifier les paramètres à analyser.  
Ex: plomb, mercure, cyanures, biphényles polychlorés, etc.



9498

# 1

Mai 20 92 042871

**ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES**

1. NOM DU PROJET: Consolidated Recycling Ltd  
 2. RESPONSABLE: Mario Fontaine - Francine Rochette  
 3. DIRECTION: Régionale de la Montérégie

4. DATE DU PRÉLÈVEMENT: 92 <sup>Mois</sup> 05 <sup>Jour</sup> 03  
 5. NATURE DE L'ÉCHANTILLON: Résidus huileux dl  
 6. ENDROIT DU PRÉLÈVEMENT: Prélève au point de la pièce de métal provenant de l'Alcoa, plus précisément dans une cavité circulaire de la pièce.  
 7. TYPE D'ÉCHANTILLON: INSTANTANÉ  COMPOSÉ  FRÉQUENCE: \_\_\_\_\_  
 8. PRÉLEVÉ PAR: Francine Rochette à Ste-Catherine PÉRIODE: \_\_\_\_\_  
 9. ADRESSE: 201 Place Charles Lemoyne Longueuil.  
 10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES: \_\_\_\_\_

PARAMÈTRE	CONC.	UNITÉ	PRÉCISION
<u>✓ BPC</u>		<u>50</u>	<u>16</u>

PARAMÈTRE	CONC.	UNITÉ	PRÉCISION

REMARQUES:



23 SEP. 1992

DIRECTION MONTÉRÉGIE  
SERVICE INDUSTRIEL

RAPPORT D'ANALYSE  
CONTAMINANTS INDUSTRIELS ORGANIQUES

NUMERO DE LABORATOIRE: 42871

DIRECTION: Direction régionale de la Montérégie (6MO)  
PROJET: Consolidated Recycling Ltd.  
RESPONSABLE: Fontaine Mario  
PRELEVEUR: Francine Rochette  
DATE DE PRELEVEMENT: 92/05/08  
DATE DE RECEPTION: 92/05/28  
ENDROIT: Prélevé au pourtour de la pièce de métal de l'Alcoa  
NATURE: Déchet solide  
TEMPS (hre): 7.5 COUT (\$): 257.00 BOUTEILLE NO.: 1

PARAMETRE (S)	RESULTAT (S)	UNITE DE MESURE
Biphényles polychlorés		
Arochlor 1242	<1073	mg/Kg
Arochlor 1248	<1073	mg/Kg
Arochlor 1254	<1073	mg/Kg
Arochlor 1260	3790	mg/Kg
Biphényles polychlorés totaux	NA	mg/Kg

La concentration très élevée en Arochlor 1260 et les interférences nombreuses dans l'extrait original de l'échantillon ont imposé une dilution d'un facteur de 10000X.

NA: Ne s'applique pas

360, rue Franquet  
Bureau 40  
Sainte-Foy (Québec)  
G1P 4N3  
Téléphone: (418) 643-1301  
Télécopieur: (418) 528-1091

2700, rue Einstein  
Sainte-Foy (Québec)  
G1P 3W8  
Téléphone: (418) 643-8225  
Télécopieur: (418) 643-9023

850, boul. Vanier  
Laval (Québec)  
H7C 2M7  
Téléphone: (514) 664-1750  
Télécopieur: (514) 661-8512





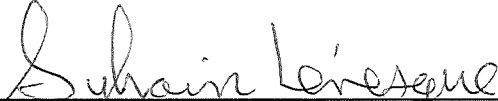
RAPPORT D'ANALYSE  
CONTAMINANTS INDUSTRIELS ORGANIQUES

---

NUMERO DE LABORATOIRE: 42871

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

RAPPORT EMIS LE : 92/09/16

  
\_\_\_\_\_  
SYLVAIN LEVESQUE, CHIMISTE



Longueuil, le 4 décembre 1991

Consolidated Recycling Ltd  
6258, Route 132  
B.P. 600  
SAINTE-CATHERINE, Qc.  
J0L 1E0

À l'attention de M. Jeff Solomon

OBJET : Entreposage de déchet dangereux  
N/D G-7610-16-01-0288200

---

Mesdames,  
Messieurs,

La présente fait suite aux résultats d'analyses que vous nous avez fait parvenir par télécopieur en date du 6 novembre 1991 concernant la teneur en B.P.C. de l'huile contenue à l'intérieur de la pièce métallique que vous avez reçue à des fins de recyclage de la compagnie Articles 23-24 de la L.A.D.

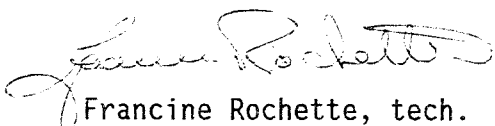
L'interprétation desdits résultats nous démontre que cette huile est définie comme étant un déchet dangereux, tel que spécifié par le Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1).

Par conséquent, vous devez entreposer cette pièce conformément au Guide d'entreposage de déchets dangereux dont vous avez déjà reçu copie lors de notre visite du 1er novembre 1991 et ne pouvez transporter ou déplacer cette pièce sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation de notre Ministère. L'entreposage devra faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation qui devra nous être présentée d'ici le 30 décembre 1991.



Enfin, tel que spécifié lors de notre conversation téléphonique du 21 novembre 1991 concernant le retour du déchet dangereux à son expéditeur, Articles 23-24 de la L.A.D. , vous devrez nous fournir les autorisations écrites des autorités américaines concernées acceptant la réception de ce déchet dangereux sur leur territoire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Francine Rochette, tech.  
Service industriel

FR/dm



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/DOSSIER : G-7610-16-01-0288200

HEURE : - Arrivée : 13 h 10

DATE INSPECTION : 1er novembre 1991

- Départ : 14 h 55

**1. IDENTIFICATION**

. LIEU INSPECTÉ  
Consolidated Recycling Ltd.  
6258, route 132  
Sainte-Catherine, Québec

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
Boîte postale 600  
Sainte-Catherine, Québec  
JOL 1E0

. PLAIGNANT(E) : NOM/ADRESSE  
Pierre Beaudoin  
Environnement

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) oui [ ] non [x]

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION  
M. Jeff Solomon, propriétaire

TÉLÉPHONE  
638-1732

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS CARTE(S)  
[x] [ ] [ ]  
Nombre 7 # #

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ]  
PRÉCISEZ :

- BUT(S) : Obtenir des informations relativement à la réception d'une pièce métallique contenant un liquide inconnu en provenance de Articles 23-24 de la L.A.D.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

La compagnie Consolidated se spécialise dans le recyclage de métaux. La pièce métallique ayant fait l'objet de la visite est en fait une tête de cylindre hydraulique évaluée par M. Salomon à 1200 ~~livres~~ <sup>kg</sup>, d'une dimension approximative de 1,5 mètre de large par 1,5 mètre de haut reçue il y a près de deux semaines de la compagnie Articles 23-24 de la L.A.D. Cette pièce étant destinée au recyclage, lors de la coupe, les ouvriers ont remarqué qu'elle contenait un liquide verdâtre avec de fortes vapeurs s'en dégageant tel que mentionné par Articles 53-54 de la L.A.D. que j'ai rencontré sur les lieux.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : G-7610-16-01-0288200

DATE : 1er novembre 1991

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

En compagnie de M. Jeff Salomon, je me suis rendue au 6300, Route 132, endroit où a été remise la pièce sur une remorque. J'ai remarqué un léger écoulement d'huile et j'ai donc demandé qu'on entrepose cette pièce sur un plancher imperméable avec cuve de rétention et voir à la protéger par une membrane imperméable. M. Salomon m'a informée qu'un échantillon avait été prélevé afin d'évaluer la teneur en B.P.C. mais que le résultat n'était pas encore connu.

De plus, lors de cette visite, j'ai constaté sur le site de recyclage, l'entreposage à l'extérieur de batteries d'auto mises sur des palettes de bois et placées directement sur le sol. J'ai avisé M. Salomon que ces batteries doivent être entreposées selon les exigences du Guide d'entreposage de déchets dangereux dont je lui ai remis copie. Il m'a assuré que ces batteries seront entreposées à l'intérieur du garage d'entretien dès cet après-midi.

6 novembre 1991 - Réception des résultats d'analyses nous démontrant que l'huile est fortement contaminée aux B.P.C.

Arochlor	1242	=	532 mg/kg
Arochlor	1248	=	<2 mg/kg
Arochlor	1254	=	25 561 mg/kg
Arochlor	1260	=	<2 mg/kg

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/DOSSIER : G-7610-16-01-0288200

DATE : 1er novembre 1991

**3. CONCLUSION**

Une deuxième visite devra être effectuée afin de vérifier l'entreposage de déchets dangereux (pièce métallique et batteries) et s'assurer que la réception de pièces contaminées n'est pas chose courante pour cette entreprise de recyclage.

**4. RECOMMANDATION(S)**

Transmettre ce dossier à notre Direction des enquêtes afin de faire la lumière sur cette pratique de la compagnie <sup>Articles 23-24 de la</sup> d'expédier des pièces de métal contaminées.

**5. VÉRIFICATION**

- INSPECTÉ PAR : Francine Rochette

Francine Rochette 91-11-27  
(signature) (date)

- VÉRIFIÉ PAR : Pierre Paquin

Pierre Paquin 92-01-07  
(signature) (date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Avons-nous envoyé ce dossier aux Enquêtes ?

- Tu t'assures par une nouvelle inspection que l'huile contaminée et la pièce métallique y sont toujours

- Qu'en est-il des démarches pour retourner la pièce chez son expéditeur aux U.S.A.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0613000

DATE INSPECTION : 99/02/09

HEURE : - Arrivée : 10 :40

- Départ : 11 :20

DATE DE RÉDACTION : 99/02/12

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INPECTRICE : Jacques Méthot

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

Pomatek inc  
6240, route 132  
Sainte-Catherine  
JOL 1E0

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui  non  N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

Articles 53-54 de la L.A.D.

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez :

BUT(S) : Vérifier la conformité au Règlement sur les matières dangereuses.

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0613000

DATE DE RÉDACTION : 99/02/12

---

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Matières dangereuses résiduelles (MDR)

Par année, la Cie génère environ 1 800 kg de solvants usés (varsol) qui sont issus du nettoyage des fusils à peindre.

Ces MDR sont entreposées conformément au Règlement sur les matières dangereuses (RMD) et sont disposées à tous les mois par <sup>Articles 23-24 de la L.A.D.</sup> (factures consultées).

Atelier de peinture

La Cie possède un atelier de peinture pourvue d'un système de collection des matières particulaires et d'une cheminée de hauteur réglementaire.

Durant la période de plus grande activité, elle utilise de 20 à 30 gallons de peinture par mois, ce qui représente une utilisation moyenne de 4 à 6 litres/jour de travail.

En raison des quantités utilisées, la Cie n'est pas visée par l'article 15 du RQA, qu'elle respecte.

---

3. CONCLUSION

La Cie gère ses MDR conformément au RMD.

Bilan annuel

La Cie génère 1 800 kg de MDR/an, ce qui représente 450 kg/trimestre.

Ces quantités font en sorte que la Cie n'est pas visée par les articles 104 et 109 du RMD.

Note

La Cie embauche de 10 à 15 personnes durant la « haute saison » et réduit son personnel à 4 employés durant la saison hivernale.

---

4. RECOMMANDATION(S)

- Fermer le dossier.
  - Rayer la Cie de la liste du PRISSDD.
- 

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR : Jacques Méthot  
(signature)

99.02.12  
(date)

VÉRIFIÉ PAR : Yves Bergeron  
(signature)

99/02/15  
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

OK - 2 -



**MONTÉRÉGIE**  
**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS**  
**FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

NO FICHE GTC 4137

NO LIEU : 18751065

ANCIEN NO GTC : 16528

**DOSSIER**

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Services de recyclage Globe Métal, GMR inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Articles 53-54 de la L.A.D.

**TYPES DE PROPRIÉTAIRE**

Privé

**SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

418110 Grossistes de métaux recyclables

Milieu(x) receptideur(s) affecté(s) : Sol

**LOCALISATION**

**ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION**

**ADRESSE**

1545, 1re Avenue  
Sainte-Catherine (Québec)

**MUNICIPALITÉ**

Sainte-Catherine

**MRC**

Roussillon

**CODE POSTAL**

J5C 1C5

**LOCALISATION CADASTRALE**

**LOT**

1100-2

1100-4-5

1100-6

**RANG, CONCESSION ...**

**CADASTRE**

Laprairie de La Madeleine, Paroisse de

Laprairie de La Madeleine, Paroisse de

Laprairie de La Madeleine, Paroisse de

**CADASTRE DU QUÉBEC**

2370135

**COORDONNÉES**

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,3968055556

LONGITUDE : -73,5881944444

**AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION**

**ADRESSE**

**MUNICIPALITÉ**

**CODE POSTAL**

**CARACTÉRISTIQUES**

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

**VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>**

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX	0		
TRAITÉS / EXCAVÉS	0	10	10
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

**NATURE DES CONTAMINANTS**

**SOLS**

Biphényles polychlorés (BPC)

Chrome total (Cr)

Cobalt (Co)

Cuivre (Cu)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Mercuré (Hg)

Molybdène (Mo)

Nickel (Ni)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : MIXTE

**EAU SOUTERRAINE**

# MONTÉRÉGIE

## SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

### FICHE TECHNIQUE

#### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC 4137

NO LIEU : 18751065

ANCIEN NO GTC : 16528

#### EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

#### TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1991

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

#### ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Vanier, Bruno

#### DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

#### ANNOTATION DE LA FICHE

Annotation: Réf. 19 novembre 1993 : État de situation

"Cette entreprise se spécialise dans le recyclage de métaux. En octobre 1991, lors du découpage d'une grosse pièce métallique en provenance de la compagnie Articles 23-24 de la L.A.D., les ouvriers ont constaté qu'un liquide avec de fortes odeurs s'en dégageait. Par la suite, des analyses ont démontré qu'il s'agissait d'huile fortement contaminée en BPC (jusqu'à 25 561 mg/kg arochlor 1254). Les sols contaminés par cet écoulement d'environ 8 litres d'huile ont été excavés et entreposés, tout comme la pièce métallique, en attendant d'être retournés à l'expéditeur, soit à New-York.

Ladite pièce a été retournée aux États-Unis en août 1992, mais les sols contaminés (7 X 16 verges cubes ou 9 X 1 verge cube) sont toujours entreposés chez Articles 23-24 de la L.A.D. La compagnie Alcan ne semble pas disposée à reprendre ces sols n'étant pas convaincue qu'il s'agit bien de sols contaminés par l'écoulement de sa pièce métallique. Un analyse du 10 verges cubes de sols contaminés a révélé une concentration > C en BPC, soit 25,6 ppm, base sèche.

Une inspection effectuée le 7 octobre 1993 nous a démontré que les sols ne sont pas entreposés conformément à notre réglementation. De plus, lors de cette même inspection, il a été constaté qu'il y avait une contamination d'une partie de terrain par des huiles. Cette contamination serait due à un déversement accidentel survenu au cours des dernières semaines."

Pour ce qui est du volume des sols contaminés au BPC, le dossier indique deux volumes différents, soit 7 conteneurs de 16 verges cubes une fois, puis 9 contenants de 1 verge cube plus récemment.

Propriétaire: réf. 24 juillet 2001 Technique de réhabilitation: excavation  
À JOUR AU 7 AOUT 2001, BV, MC

Les sols contaminés aux BPC ont été éliminés en date du 1994-04-25 par la compagnie Articles 23-24 de la L.A.D.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2002-12-11

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2020-12-04